

avait à faire à des gens sérieux. Il ne paraît pas avoir eu le moindre souci sous ce rapport.

Avant d'apposer sa signature au contrat de l'emprunt, l'honorable trésorier et ses collègues ne devaient-ils pas s'assurer, d'une manière suffisante, que celui avec qui ils traitaient pouvait être en mesure de remplir ses obligations? M. Nelson, le représentant du syndicat, offrait, en garantie, de déposer des bons ou débentures des Etats-Unis ou de la cité de New-York, à la "Chemical National Bank," au montant de trois millions et demi de piastres. C'était très beau sur le papier, mais il y avait ce grave inconvénient que la convention était signée à Québec, le 16ème jour d'août 1887, par l'honorable trésorier et le procureur de M. Nelson, tandis que M. Nelson ne s'engageait à faire ce dépôt de titres des Etats-Unis ou de la cité de New-York, que le ou avant le 23 août 1887, sept jours plus tard. Le contrat était signé, mais en réalité le gouvernement n'avait pas une piastre de garantie que le syndicat de New-York remplirait ses obligations.

Le 23 août, l'honorable trésorier commençait à être inquiet, et, je suppose, par une dépêche, qui n'apparaît pas dans les documents au sujet de l'emprunt, il s'adressa à la Chemical Bank pour avoir des nouvelles du fameux dépôt. Le même jour, il recevait la réponse laconique qui suit :

"New York, Aug. 23, 1887.

JOSEPH SHEEHY,

Treas. Province of Quebec,  
Quebec.

No, nothing known at Chemical Bank regarding the transaction.

(Signed), W. J. QUINLAN."

Je traduis :

"Non, on ne connaît rien de cette transaction à la "Chemical Bank."

(Signé), W. J. QUINLAN.

Le dépôt n'a jamais été fait. Après la première erreur d'être allé à New-York pour l'emprunt, et la faute d'avoir signé le contrat avec ce M. Nelson sans exiger une garantie tangible et immédiate de sa bonne foi et de l'accomplis-

sement de ses obligations envers la province, je reproche au ministre de ne pas avoir rompu tout de suite toute relation avec ce prétendu syndicat et ses représentants, et d'avoir, près de quatre mois durant, laissé le crédit public de la province traîner le marché de la métropole américaine, à la merci de gens qui n'avaient pas pu exécuter leur contrat, et qui n'avaient pas même été en mesure de faire le dépôt de \$100,000, subséquemment offert et accepté en garantie, au lieu et place des trois millions et demi de titres des Etats-Unis ou de la cité de New-York.

Tout espoir d'un succès, qui fuyait toujours, étant perdu, le gouvernement prit conseil, en décembre dernier, d'un avocat éminent de New York, pour savoir quel recours en dommages il avait contre ce M. Nelson, qui s'était trouvé tout à coup dans une si grande pénurie d'argent, après avoir ébloui nos ministres en faisant miroiter tant de millions à leurs yeux ravis. Dans sa réponse, que mes honorables collègues peuvent lire dans les documents de l'emprunt, M. Coudert dit bien que le droit du gouvernement est certain, mais il ajoute les deux phrases suivantes très palpitantes d'intérêt :

"Cependant c'est une question d'opportunité plutôt que de droit, s'il serait judicieux d'intenter une action contre lui dans les circonstances.

"D'après les informations qui nous ont été fournies, et d'après la conduite de ces gens, il n'est pas probable que M. Nelson soit un homme d'une responsabilité financière considérable, et un jugement obtenu contre lui résulterait, je le crains, en une victoire sans profit."

Le ministre peut chercher toutes les excuses qu'il voudra, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que, chargé d'une opération financière importante pour le compte de la province qu'il gouverne, il a la responsabilité d'avoir négocié cette affaire avec un homme incapable de la faire réussir, et cela sans prendre la peine sérieuse de se renseigner sur la situation véritable de cette personne.

On explique l'insuccès de cette opération par la mort de deux des principaux membres du syndicat. Les documents nous apprennent bien qu'un M. Ross et un autre sont décédés peu de